

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE CLERMONTCANTON DE
SAINT JUST EN CHAUSSEEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

Délibération
N° 2026-31

Le 10 avril deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 3 avril 2026.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Pascal Bourgeteau, Mme Sandrine Mahutte, M. Matthias Matron, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoin, M. Patrick Convers, Mme Yveline Desmedt, Adjointes ; M. Vincent Berthelot, Mme Sandrine Bornsiak, Mme Katia Bucamp, Mme Dominique Chédeville, Mme Michèle Coulon, M. Cédric Desmedt, Mme Marie-France Leverbe, M. Thierry Manfredi, Mme Elisabeth Rouvreau, M. Christophe Trevily, M. Thierry Wims, M. Romuald Cazier, M. Julien Corette, Mme Eléa Flament, Mme Anne-Sophie François, M. Matthieu Grene et Mme Cécilia Rucquoy formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Pascal Frazao par Pascal Bourgeteau, M. Pascal Foviaux par M. Julien Corette.

ABSENTE : Colette Dollez

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Ayant donné procuration : 2
- Votants : 28
- Absent excusé : -
- Absent : 1

Madame Marie-France LEVERBE a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-31-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Objet : Commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le Vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer 12 commissions municipales.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des commissions.

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par M. Bernard Dubouil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21 et L 2121-22,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer de nouvelles commissions municipales,

Considérant que le Maire est Président de droit des commissions municipales,

Considérant que les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle, il appartient au Conseil Municipal de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement possible la composition politique de son assemblée, chacune des tendances représentées devant pouvoir disposer d'au moins un représentant,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder, au scrutin secret, à la désignation des membres de ces commissions,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- **DECIDE** de créer les commissions suivantes qui comprendront un nombre d'élus variables en fonction des commissions, à savoir :

- Affaires culturelles et fêtes (8 membres)
- Sports (8 membres)
- Affaires sociales et solidarité (8 membres)
- Jeunesse (8 membres)
- Affaires scolaires et cantine (8 membres)
- Finances et économie (8 membres)
- Travaux (8 membres)
- Mobilités (8 membres)
- Jardins communaux (4 membres)
- Environnement et cadre de vie (8 membres)
- Référent quartier (4 membres)
- Santé (8 membres)

- PROCÉDE à la désignation des membres de ces commissions, conformément au tableau ci-dessous ; M. le Maire étant Président de droit :

<p>AFFAIRES CULTURELLES FETES (8) Elle est chargée d'être en relation permanente avec les responsables des différentes associations ; d'informer le Conseil Municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie associative culturelle ; de l'organisation, de la préparation et du suivi du déroulement des manifestations festives ; d'étudier et de proposer la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Martine BOURGOIN - Thierry WIMS - Katia BUCAMP - Pascal FRAZAO - Dominique CHEDEVILLE - Thierry MANFREDI - Pascal FOVIAUX - Eléa FLAMENT
<p>SPORTS (8) Elle est chargée d'être en relation permanente avec les responsables des différentes associations ; d'informer le Conseil Municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer le sport sur la commune. D'assurer l'organisation, la préparation et le suivi du déroulement des manifestations sportives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal BOURGETEAU - Sandrine MAHUTTE - Vincent BERTHELOT - Cédric DESMEDT - Matthias MATRON - Thierry WIMS - Romuald CAZIER - Julien CORETTE
<p>AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ (8) Chargée de l'organisation d'événements : novembre bleu, dons d'organes..., Repas et colis des Aînés, Plan canicule et grand froid, organisation de voyages et accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sandrine MAHUTTE - Thierry MANFREDI - Dominique CHEDEVILLE - Pascal BOURGETEAU - Thierry WIMS - Pascal FRAZAO - Pascal FOVIAUX - Matthieu GRENE
<p>JEUNESSE (8) En charge de ALSH périscolaire et Espace Jeunesse CMJ Mise en œuvre pédi school</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Matthias MATRON - Thierry WIMS - Sandrine BORNSIAK - Élisabeth ROUVREAU - Christophe TREVILY - Marie-France LEVERBE - Cécilia RUCQUOY - Matthieu GRENE
<p>AFFAIRES SCOLAIRES ET CANTINE (8) Elle est chargée d'être en contact permanent avec les enseignants et parents d'élèves. De suivre les conseils d'écoles, de participer aux travaux d'inscription des écoliers dans les établissements scolaires, d'anticiper les besoins, d'étudier les demandes liées à la vie scolaire, de recevoir les familles lors de comportements irrespectueux des élèves fréquentant la cantine. Et des sujets liés à la restauration scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Matthias MATRON - Marie-France LEVERBE - Sandrine BORNSIAK - Christophe CHOQUET - Patrick CONVERS - Martine BOURGOIN - Anne-Sophie FRANCOIS - Cécilia RUCQUOY
<p>FINANCES ET ÉCONOMIE (8) Elle est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de la préparation et de l'élaboration des documents financiers (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif), de l'examen des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christophe CHOQUET - Vincent BERTHELOT - Cédric DESMEDT - Thierry MANFREDI - Martine BOURGOIN - Pascal FRAZAO

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-31-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

demandes de subventions des associations	- Julien CORETTE - Anne Sophie FRANCOIS
TRAVAUX (8) Elle veille au maintien des divers équipements et bâtiments communaux et aux suivis des travaux. Elle prévoit et estime, dans la mesure du possible, les investissements nécessaires, au fonctionnement et aux mises aux normes des équipements et des voiries.	- Patrick CONVERS - Pascal BOURGETEAU - Laurette BRUNET - Cédric DESMEDT - Christophe TREVILY - Thierry MANFREDI - Julien CORETTE - Romuald CAZIER
MOBILITES (8) Elle est chargée de mettre en œuvre les modifications de la réglementation en matière de stationnement Loi LOM (loi d'orientation des mobilités). Circulation - Emplacement PMR - Voies douces.	- Patrick CONVERS - Christophe TREVILY - Thierry WIMS - Christophe CHOQUET - Sandrine BORNSIAK - Pascal FRAZAO - Matthieu GRENE - Cécilia RUCQUOY
JARDINS COMMUNAUX (4) Gestion des jardins communaux mis à la disposition des St justois, Tenue de l'assemblée générale annuelle.	- Christophe CHOQUET - Élisabeth ROUVREAU - Pascal BOURGETEAU - Eléa FLAMENT
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (8) Elle est chargée de la réflexion et la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Embellissement de la commune par des espaces verts, gestion des déchets,	- Sandrine MAHUTTE - Christophe TREVILY - Michèle COULON - Pascal BOURGETEAU - Christophe CHOQUET - Élisabeth ROUVREAU - Eléa FLAMENT - Cécilia RUCQUOY
REFERENT QUARTIER (4)	- Patrick CONVERS - Thierry WIMS - Christophe TREVILY - Eléa FLAMENT
SANTE (8) Nouvelle commission qui va s'appuyer sur les participations et idées de chacun afin de voir ce qu'il conviendrait de faire pour dynamiser la maison de santé et transmettre nos idées à la CCPP dont c'est la compétence. Et faire le relais avec le Comité Local de Santé.	- Patrick CONVERS - Thierry MANFREDI - Dominique CHEDEVILLE - Pascal BOURGETEAU - Matthias MATRON - Colette DOLLEZ - Julien CORETTE - Eléa FLAMENT

Pour copie conforme.



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just-en-Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-31-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr